

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-AUT-10-18/03/2013

Date de publication : 18/03/2013

Date de fin de publication : 10/04/2013

IS - Contribution sociale sur l'IS

Positionnement du document dans le plan :

IS - Impôt sur les sociétés

Régimes d'imposition et obligations déclaratives et de paiement

Titre 2 : Modalités de paiement

Chapitre 2 : Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés

1

Juridiquement distincte de l'impôt sur les sociétés (IS), la contribution sociale sur l'IS est codifiée à l'article 235 ter ZC du code général des impôts (CGI).

10

Le présent titre est consacré à l'étude :

- des personnes morales assujetties ou exonérées (chapitre 1, [BOI-IS-AUT-10-10](#)) ;
- des modalités de calcul de la contribution (chapitre 2, [BOI-IS-AUT-10-20](#)) ;
- des modalités de paiement de la contribution (chapitre 3, [BOI-IS-AUT-10-30](#)) ;
- des particularités des régimes prévus aux [articles 223 A du CGI](#) et [209 quinquies du CGI](#) (chapitre 4, [BOI-IS-AUT-10-40](#)) ;
- des règles applicables au contrôle et au contentieux de la contribution (chapitre 5, [BOI-IS-AUT-10-50](#)).